

OASIS

Rivista semestrale della Fondazione Internazionale Oasis
Anno VIII N.15 Giugno 2012

Revue semestrielle de la Fondation Internationale Oasis
Année 8^e N.15 Juin 2012

A biannual journal of the Oasis International Foundation
Year 8 N.15 June 2012

نخلستان

بين القوامى فاونڊيشن نخلستان كا سه ماہى رسالہ - سال بشتہ، شمارہ پندرہواں، جون ۲۰۱۲

الواحة

مجلة نصف سنوية تصدر عن مؤسسة «الواحة» الدولية. السنة الثامنة. العدد الخامس عشر. حزيران (يونيو) ۲۰۱۲

AUX FONDEMENTS DES ÉTATS

DROIT, CONSTITUTIONS, SHARÎ'A

RENCONTRES. **RACHID GHANNOUCHI:**
C'EST À LA DÉMOCRATIE D'INTERPRÉTER LE CORAN
REPORTAGE. **TUNISIE: UN POINT DE NON-RETOUR**
IMMAGES. **RÉVOLTES ARABES: DE LA RUE AUX ALLÉES DU POUVOIR**



Revue semestrielle de la Fondation Internationale Oasis
Studium Generale Marcianum

Année 8° N.15 Juin 2012

Oasis est publiée en quatre éditions : italien, français/arabe, anglais/arabe, anglais/ourdou.

Les Musulmans et les Chrétiens honorent pareillement
leurs lieux de prière, oasis où ils rencontrent
le Dieu Miséricordieux dans leur voyage vers la vie éternelle,
et où ils rencontrent leurs frères et leurs sœurs en religion.

JEAN-PAUL II

Discours prononcé à Damas à la Mosquée des Omeyyades, le 6 mai 2001



الواحة نخلستان OASIS

REVUE SEMESTRIELLE DE LA FONDATION INTERNATIONALE OASIS
STUDIUM GENERALE MARCIANUM

ANNÉE 8^e, NUMÉRO 15, JUIN 2012
VIALE ANCONA 26, 30172 VENEZIA, ITALIE
TEL. +39 041 5312100
www.fondazioneoasis.org ~ oasis@fondazioneoasis.org

Directeur responsable
Maria Laura Conte

Rédacteur en chef
Martino Diez

Rédaction
Michele Brignone
Chiara Pellegrino
Meriem Senous

Conseillers éditoriaux
Marco Bardazzi
Bernardo Cervellera
Angelika Diekmann
Axel Diekmann
Roberto Donadoni
Camille Eid
Claudio Lurati
Dino Pistolato

Projet graphique
Anna Wawrzyniak Maoloni

Mise en page
Anna Wawrzyniak Maoloni
Alessandro Bellucci [arabe et ourdou]

Traduction française
Martine Gilsoul
Claire Perfumo

Traduction anglaise
Cyprian Blamires
Matthew Fforde

Traduction arabe
François Eid
Martino Diez [de l'arabe]

Traduction ourdou
Mobeen Shahid

Enregistrement
Tribunal de Venise n.1498 du 10/12/2004

Prix de couverture Italie €15,00 [étranger €19,00]

*Distribution, diffusion, abonnements
et numéros déjà paru*
Marcianum Press
Dorsoduro 1
30123 Venezia, Italie
Tel. +39 041 2960608
Fax. +39 041 2419658
e-mail: abbonamenti@marcianum.it

Abonnement annuel Italie €25,00 [étranger €35,00]
Abonnement pour trois ans Italie €65,00 [étranger €85,00]
Un exemplaire déjà paru Italie €20,00 [étranger €25,00]

*Pour s'abonner à OASIS
ou pour acheter un seul exemplaire, il est possible :*
payer par carte de crédit sur le site
www.marcianumpress.it
ou
effectuer un virement international à :
Banca Popolare di Verona, ag. Venezia – Italia
Iban
IT88R05188020700000000100421
BIC (swift) VRBPIT2V709
Objet : achat ou abonnement Oasis
Préciser l'adresse pour la livraison de la revue
et l'édition choisie
(italien, français/arabe, anglais/arabe, anglais/ourdou)

Imprimé par
Mediagraf S.p.A.
Viale della Navigazione Interna, 89
35027 Noventa Padovana (Padova)
Italie
Tel. +39 049 8991511
Fax +39 049 8991501

COMITÉ DE PROMOTION:

S.Em. Card. ANGELO SCOLA, *Archevêque de Milan*
S.B. Card. ANTONIOS NAGUIB, *Patriarche d'Alexandrie des Coptes*
S.Em. Card. PHILIPPE BARBARIN, *Archevêque de Lyon*
S.Em. Card. JOSIP BOZANIĆ, *Archevêque de Zagreb*
S.Em. Card. PÉTER ERDŐ, *Archevêque de Budapest*
S.Em. Card. CHRISTOPH SCHÖNBORN, *Archevêque de Vienne*
S.Em. Card. JEAN-LOUIS TAURAN, *Président du Conseil Pontifical pour le Dialogue interreligieux*
S.B. Mons. FOUAD TWAL, *Patriarche de Jérusalem des Latins*
S.E. Mons. JEAN-CLÉMENT JEANBART, *Archevêque d'Alep des Melkites*
S.E. Mons. MAROUN LAHHAM, *Évêque auxiliaire du Patriarche de Jérusalem pour la Jordanie*
S.E. Mons. FCO. JAVIER MARTÍNEZ, *Archevêque de Grenade*
S.E. Mons. JOHN ONAIYEKAN, *Archevêque de Abuja*
S.E. Mons. JOSEPH POWATHIL, *Archevêque émérite de Changanacherry*
S.E. Mons. HENRI TEISSIER, *Archevêque émérite d'Alger*
S.E. Mons. ANTHONY T. LOBO, *Évêque émérite d'Islamabad-Rawalpindi*
S.E. Mons. CAMILLO BALLIN, *Vicaire apostolique de l'Arabie du Nord*
S.E. Mons. PAUL HINDER, *Vicaire apostolique de l'Arabie du Sud*
Prof. CARL A. ANDERSON, *Supreme Knight, Knights of Columbus*

COMITÉ SCIENTIFIQUE:

TEWFIK ACLIMANDOS
CARL ANDERSON
JOSÉ ANDRÉS GALLEGO
GIANNI BERNARDI
FRANCESCO BOTTURI
RÉMI BRAGUE
PAOLO BRANCA
MICHELE BRIGNONE
STRATFORD CALDECOTT
MARIA LAURA CONTE
SALIM DACCACHE
MARTINO DIEZ
JEAN DUCHESNE
JEAN-PAUL DURAND
BRIAN E. FERME
FRANCESCO FOLLO
ROBERTO FONTOLAN
PAOLO GOMARASCA
HENRI HUDE
SAMIR KHALIL SAMIR
NIKOLAUS LOBKOWICZ
FRANZ MAGNIS-SUSENO
CESARE MIRABELLI
IGNAZIO MUSU
ANDREA PACINI
JEAN-JACQUES PÉRENNÉ
ANDREA PIN
JAVIER PRADES LÓPEZ
GABRIEL RICHI ALBERTI
GIOVANNA ROSSI
OLIVIER ROY
GIOVANNI SALMERI
KAMIL WILLIAM SAMAAN
GIUSEPPE SCATTOLIN
MILAD SIDKY ZAKHARY
BOGHOS LEVON ZEKIYAN

OASIS est une revue
transdisciplinaire
d'information
culturelle
ouverte aux
contributions
de catholiques
et de non catholiques.
Les opinions
librement exprimées
par les auteurs
des articles publiés
ne reflètent
pas forcément
les orientations
doctrinales
de la Fondation
Internationale Oasis
et doivent donc
être considérées
comme relevant
exclusivement
de la responsabilité
de chaque
collaborateur.

ISSN 2037-1780

OASTS

■ **ÉDITORIAL** LE BIEN PARTAGÉ QUI PRÉCÈDE LA CONSTITUTION FRANCESCO BOTTURI 7

■ **ACTUALITÉ** Un processus laborieux est en marche dans les pays arabes qui travaillent actuellement à la rédaction de nouvelles Constitutions. Un travail qui provoque également l'Occident, en particulier sur le plan de la recherche d'un équilibre entre la volonté de la majorité et les fondamentaux anthropologiques irréductibles. Après les révoltes, la question de la *shari'a* a explosé, opposant ceux qui la réclament comme un code normatif à observer et ceux qui l'invoquent comme une référence en matière de valeurs. L'histoire récente de la Tunisie, du Maroc et de l'Égypte, tout comme celle de la Turquie, laissent apparaître les nœuds et les contradictions de ces peuples enracinés dans la tradition islamique et désireux de s'ouvrir à des horizons démocratiques contre les oppositions internes et externes. Une comparaison avec l'expérience des cours rabbiniques américaines, tout comme avec le droit canon, qui proposent de possibles chemins de conciliation entre le droit religieux et la vie concrète de sociétés civiles plurielles, peut se révéler utile en ce sens. 12

UN MÊME DÉFI POUR LES DEUX RIVES DE LA MÉDITERRANÉE	SILVIO FERRARI	13
MAIS QUELLE SHARI'A LES CITOYENS ARABES DEMANDENT-ILS ?	BERNARD BOTIVEAU	19
LA LOI ISLAMIQUE, UN DROIT ET UNE ÉTHIQUE	MOHYDDIN YAHIA	25
DES ESSAIS DE DÉMOCRATIE, ENTRE RELIGION ET POLITIQUE	TAÏEB ZAHAR	31
SUR LES EAUX DU NIL, ON NAVIGUE À VUE	NATHALIE BERNARD-MAUGIRON	34
DES RÉFORMES SUBSTANTIELLES ET CONSERVATRICES	BAUDOIN DUPRET, JEAN-NOËL FERRIÉ, KENZA OMARY	41
LES RACINES OTTOMANES DE LA LAÏCITÉ TURQUE	OSMAN TAŞTAN	46
UN PACTE SCÉLLÉ ENTRE LE RABBIN ET L'ÉTAT	MICHAEL J. BROYDE, ENBAR TOLEDANO	51
LE SALUT DES ÂMES, LOI SUPRÊME	BRIAN E. FERME	57

■ **DOCUMENTS** On trouve des correspondances avec la question des relations entre la loi naturelle et la loi révélée dans le discours de Benoît XVI à la Rote romaine et dans la *Summa Contra Gentiles* de Thomas d'Aquin : il est nécessaire de se référer à un critère absolu pour définir une loi injuste, et il faut redécouvrir l'amour comme but de la loi divine. Le thème de la justice est également présent dans le drame de la crucifixion évoqué par Muhammad Kâmil Husayn, écrivain musulman, qui s'interroge sur les rapports entre la conscience personnelle et le respect des procédures. 62

À LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ DU DROIT	S.S. LE PAPE BENOÎT XVI	64
L'AMOUR DU BIEN, BUT ULTIME DE LA LOI DE DIEU	THOMAS D'AQUIN	68
JUSTE À EN DEVENIR INJUSTE	MUHAMMAD KÂMIL HUSAYN	71

■ **RENCONTRES** Parmi les 100 personnes les plus influentes du monde selon le magazine *Time* figure Rachid al-Ghannouchi, fondateur d'an-Nahda, le parti sorti vainqueur des dernières élections tunisiennes. Il est aujourd'hui une référence pour une grande partie de la population. Son histoire personnelle, marquée par la prison, la torture et l'exil jusqu'à son retour dans sa patrie, ainsi que l'évolution de son programme politique, qui rejette aujourd'hui l'action violente et accepte les méthodes démocratiques sans renoncer aux principes islamiques, en font un des principaux acteurs de la transition nord-africaine. 76

« C'EST LA DÉMOCRATIE QUI CHOISIRA LA BONNE INTERPRÉTATION DU CORAN »
INTERVIEW À RACHID AL-GHANNOUCHI MARIA LAURA CONTE, MARTINO DIEZ 77



REPORTAGE

Que ce soient l'avenue Bourguiba, les amphithéâtres de l'université et les manifestations, les débats à l'Assemblée constituante, les campagnes de presse, les librairies, les souks ou encore les sièges des partis, chaque endroit et chaque visage de Tunis expriment sa vivacité, le frisson qui la parcourt et anime un peuple fier d'avoir atteint son objectif, la liberté, mais inquiet pour son destin menacé par des groupes violents. 82

UN POINT DE NON-RETOUR

MARIA LAURA CONTE

83

CONTRIBUTIONS

L'engagement concret du Forum catholico-musulman sur des sujets tels que l'amour, la personne, la foi et la raison ; les renvois aux psaumes de l'Ancien Testament et à certaines sourates du Coran ; l'histoire des cent dernières années de la Syrie, prémisse des actuels règlements de comptes sanglants et aux retombées internationales ; les témoignages des nouvelles générations filles des migrations et l'irremplaçable devoir socio-éducatif des familles. 88

DE RATISBONNE À AMMAN ET AU-DELÀ

JEAN-LOUIS TAURAN

89

<< IL NE DORT NI NE SOMMEILLE... >>

MICHEL CUYPERS P.F.J.

93

LES ALAOUITES, SÉPARATISTES DEVENUS DOMINATEURS

AMIN ELIAS

99

SUR LA PEAU DES ENFANTS MÉTIS

GIOVANNA ROSSI

103

RECENSIONS

Comment la *shari'a* est interprétée dans les pays à majorité musulmane ; les défis que l'Islam est appelé à relever pour se renouveler ; les origines des révoltes au Maghreb ; la pluralité dans l'Islam politique saoudien ; quarante ans de dialogue islamo-chrétien ; la pensée de René Guénon et de ses disciples. Dans la rubrique cinéma : la recherche des cinéastes d'aujourd'hui sur les rapports entre les normes et les expériences. 110

SHARÎ'A AVEC OU SANS L'ISLAM ?

MARTINO DIEZ

111

POUR UN RENOUVEAU ISLAMIQUE

MAURICE BORRMANS

112

MAGHREB, L'INÉVITABLE DÉMOCRATISATION

MICHELE BRIGNONE

113

LES DIFFÉRENTS VISAGES DE L'ISLAMISME SAOUDIEN

CHIARA PELLEGRINO

114

AU-DELÀ DU FOSSÉ DE L'IGNORANCE

PAOLO BRANCA

115

QUAND LE SOLEIL SE LÈVERA À L'OCCIDENT

MARTINO DIEZ

116

AU-DELÀ DES FILETS DE LA LOI, L'IRRÉDUCTIBLE EXPÉRIENCE

EMMA NERI

118

LE REPORTAGE PHOTO

Des manifestations dans la rue aux débats animés dans les salles des parlements, ce reportage photo immortalise quelques visages et quelques moments d'une année extraordinaire, marquée par des événements dont l'évolution est encore incertaine. 120

LE CHOIX DU COURAGE, SI L'ENVIE DE VIVRE L'EMPORTE

120



Le bien partagé qui précède la Constitution

FRANCESCO BOTTURI*

D'un point de vue éthico-politique, un processus de constitutionnalisation est un moment qui revêt une grande signification culturelle et engage une grande responsabilité morale, un moment où une société donne un (nouveau) fondement à sa « politicalité » ou, mieux, reconnaît sa « politicalité », en affirme le fondement et définit les conditions de sa viabilité. Une constitution démocratique – envisagée toujours d'un point de vue éthico-politique – exige le respect de certaines conditions fondamentales dont je tenterai de fournir ici quelques éléments.

La valeur du dispositif démocratique réside dans le fait qu'il permet la coopération entre des positions théoriques et culturelles différentes, voire opposées ; la démocratie en tant que telle est cette idée politique institutionnelle qui préserve la volonté de coopération politique, non pas en vertu d'un dispositif technique (procédure) et pas davantage en vertu d'un consensus théorique (identité de conception substantive). Tel est le précieux héritage reçu de la tradition démocratique, dans lequel se condense le fruit positif du pluralisme moderne dans ses multiples expressions.

D'autre part, tout ceci ne légitime pas une *conception relativiste de la démocratie* – une vision expéditive et superficielle –, du moment que la nature pratique de la démocratie moderne n'empêche que certains *fondements pratiques partagés* lui sont de toute façon indispensables. Lorsque l'on interprète la démocratie de façon exclusivement procédurale et que l'on a la prétention d'observer une stricte neutralité institutionnelle, on envisage la démocratie de façon relativiste. Si, en revanche, on considère la démocratie comme une œuvre de raison pratique politique, il est plus facile de reconnaître le besoin indéniable de certaines références pratiques fondamentales, qu'une démocratie consciente de soi ne peut considérer comme négociables.

Les niveaux de cette fondation pratique sont au moins au nombre de trois. Il y a avant tout (1) un domaine où il est nécessaire de justifier la *raison de la préférence*

pour la démocratie elle-même, en tant que régime politique qui permet la coexistence de sujets différents. Cet intérêt n'est pas automatique et ne va jamais de soi, car il est toujours possible qu'un consensus se détermine en faveur d'un choix autoritaire. La préférence pour la démocratie est une œuvre de raison pratique, qui doit être argumentée, autrement dit, dotée de la justification de sa « foi » pratique.

(2) Ce fondement concerne le *rapport entre la démocratie et la dignité de la personne*. Il y a une limite à la possibilité de manipulation de l'être humain, exprimée par la formule kantienne selon laquelle l'homme ne peut jamais être traité seulement comme un moyen, mais doit toujours être traité aussi comme une fin. Cet aspect exprime un fondement de l'*ethos* de l'Occident ; si la démocratie est née en Occident, c'est aussi grâce à un *ethos* pré-politique selon lequel il existe un seuil au-delà duquel on ne peut ni manipuler l'être humain, ni disposer de lui. Cet aspect qualifie l'institution démocratique, en permettant au concept de personne de jouer son rôle, même si les individus ou les groupes ne sont pas obligés de partager la même justification de l'idée de personne.

En effet, beaucoup des conflits internes qui lacèrent les démocraties occidentales concernent précisément la redéfinition des frontières de la disponibilité humaine de la part des nouvelles possibilités techniques (biotechnologiques, informatiques, financières etc.), dont la personne humaine est de plus en plus l'objet.

(3) L'idée démocratique s'appuie sur une anthropologie où il soit possible de *distinguer entre un plan substantiel* de la subjectivité humaine et *un plan opératif*. En effet, l'idée d'une politique qui exprimerait directement l'identité humaine en tant que telle, serait la prémisse logique d'un régime politique où l'identité humaine serait « remise » à la politique : telle est l'idée de l'*État éthique*, quelle que soit la forme qu'elle prend dans l'histoire (État sacré, État autoritaire, État totalitaire). Si la substance du sujet s'identifie à son identité politique, on est en présence d'un régime politique où seuls ceux qui s'y reconnaissent et y appartiennent pleinement et exclusivement peuvent en faire réellement partie.

En conclusion, la démocratie politique fait face au problème consistant à concilier deux éléments : d'une part, la mise en commun d'opérations (économiques, sociales, culturelles, familiales etc.) sans impliquer l'identité la plus intime de l'homme et, d'autre part, l'octroi de l'espace garantissant le surplus de l'identité, qui doit être reconnue comme telle sans être privatisée. Une entreprise ardue, qui ne trouve de réponse satisfaisante ni dans le libéralisme traditionnel qui préserve l'identité irréductible des citoyens mais la privatise, ni dans les traditions communautaristes qui unissent l'identité à l'appartenance sociale. Comment concilier ces deux aspects, la substance subjective et son opérativité ? À travers un accord opératif entre les différents sujets, sans les assimiler au système coopératif lui-même, tout en les reconnaissant comme une identité irréductible à signification politique.

BIEN COMMUN ET FONDATION POLITIQUE

Afin que cet accord soit possible, une *communauté à l'intérieur même de la pluralité historico-sociale* est nécessaire. Il faut un *bien déjà partagé*, reconnu comme un

patrimoine de valeur enraciné dans le vécu historico-social d'une certaine communauté nationale ou internationale. Ce bien réside dans le fait même d'être intégré au sein d'un réseau interactif, collaboratif et aussi conflictuel, au sein d'une structure d'action commune, d'interlocution ouverte, bref, de *communication sociale*, comprise non pas au sens limité de transmission d'information, mais comme l'ouverture d'un espace commun de relation entre interlocuteurs, incluant l'interaction et l'implication, qui forment le socle d'une entente toujours possible ; la communication, en somme, comme la concevaient déjà Aristote (*koinonia*) et Thomas d'Aquin (*communicatio*) en tant que fondement de la socialité humaine.

Nous trouvons des idées allant dans cette direction également dans le débat contemporain sur le libéralisme. Charles Larmore¹ tente, par exemple, de dissocier le libéralisme d'une philosophie individualiste et de mettre en évidence la nature éthique du libéralisme politique. D'après Larmore, une conception correcte de la vie politique au sens libéral implique que les personnes prenant part à l'argumentation publique doivent se considérer comme « un peuple », qu'elles doivent avoir, au préalable, une « vie commune », des éléments minimaux en commun tels qu'une même géographie, une même langue, une même expérience historique. Le parcours de Larmore est intéressant car, en ancrant l'entreprise politique dans un vécu pré-politique, il rétablit la continuité du social et du politique, qu'il réinterprète comme l'expression consciente et normative des critères pratiques et axiologiques qui rendent possible le vivre ensemble. On relève une critique analogue chez Charles Taylor,² qui juge essentiel, pour les régimes démocratiques, d'être animés par la perception d'un bien commun partagé, qui doit constituer un lien social, semblable au lien d'amitié (« amitié civile ») dont parlait Aristote.

Le débat évoqué fait donc apparaître que ce qu'une constitution démocratique doit reconnaître et protéger, c'est cette unité déjà présente dans la forme de l'interaction (coopération et conflit), autrement dit, de la *communication sociale* (qui comprend la très vaste gamme de formes d'action commune, d'information, d'échange, de transaction, d'interlocution, mais également de querelle, de polémique, de conflit), où le pluralisme social trouve sa condition de possibilité. La communication/coexistence entre les traditions, les groupes ou même les individus, est l'événement social originel qui est à la base du phénomène politique. En effet, elle est le fait social originel qui devient aussi le fait politique primaire, au moment où celui-ci est *reconnu comme bien qui, de toute façon, rapproche*. Le passage au politique ne comporte donc rien d'autre que le fait de prendre acte de ce qui nous est déjà commun, à savoir de cette chose commune qui est l'être en relation communicative, envisagé comme un patrimoine à préserver et à développer. Le corps politique prend naissance lorsque l'on adopte le « *bien relationnel* », dont on fait partie, comme « *bien commun* » ; lorsque, en adoptant de façon consciente et organisée la communication sociale

¹ CHARLES LARMORE, *Modernité et morale*, PUF, Paris 1993.

² CHARLES TAYLOR, *Il dibattito tra sordi di liberali e comunitaristi*, in ALESSANDRO FERRARA (dir.), *Comunitarismo e liberalismo*, Editori Riuniti, Roma 2000², 137-167.

spontanée, on fait de la poursuite de la communication sociale elle-même un but commun. En ce sens, le politique, envisagé de façon cohérente, n'ajoute au social que la finalité de sa poursuite responsable, en respectant toutes les conditions institutionnelles et normatives qui le rendent possible. C'est pour cela que la société constitue non pas l'objet de la politique, mais son but (qu'il faut protéger, aider, développer etc.). En d'autres termes, la démocratie est la forme politique d'une société civile présupposée en tant que fait et en tant que valeur, si bien qu'en l'absence d'une telle référence à la société, dotée d'une autonomie relative, la démocratie se réduit à de simples formes et procédures, mais ne constitue pas une réalité politique vivante.

LES CONDITIONS DE LA COEXISTENCE

Le politique coïncide, à ce niveau, avec l'institution permanente, régulée et protégée, de l'espace de la communication, à savoir de la confrontation, du conflit, de la médiation et de la coopération entre les différentes personnes. Entendu dans ce sens, le politique possède sa *normativité*, qui découle du choix volontaire du bien qui rassemble : l'être ensemble et le vivre ensemble. La *volontariété* crée ce lien, car il constitue le pacte qui engage à s'en tenir à tout ce qui permet de préserver et de faire grandir ce qui « rassemble » et à poursuivre ses objectifs historiques. Par conséquent, les règles qui gouvernent et soutiennent la communication sociale sont essentielles au pacte politique fondamental.

Cela signifie avant tout que le bien de la communication trace les *frontières de la participation politique*, en distinguant ceux qui reconnaissent son lien de ceux qui, eux, s'en excluent en refusant de le reconnaître. En ce sens, il devient immédiatement impossible de concevoir une société incluant des composantes culturelles quelconques (le fondamentalisme, l'anarchisme, le séparatisme, le terrorisme, les organisations criminelles et le sectarisme occulte etc. sont immédiatement exclus, se trouvant en contradiction avec le critère fondamental de la coexistence politique). Le bien de la coexistence porte en lui certaines *conditions structurelles* qui viennent constituer autant de liens normatifs. De par sa nature, il est *infiniment ouvert* et inclut donc, par principe, tout participant possible, sans discrimination préventive ; par conséquent, il exige que toutes les formes de *liberté de participation* soient garanties, en plaçant les participants dans la condition de protagonistes sociaux (*subsidiarité*) et d'acteurs solidaires (*solidarité*). Il exige donc que la *justice* soit garantie dans l'accès à la société politique et à la distribution des moyens nécessaires à l'exercice de l'échange, de la collaboration et de la confrontation ; de même, il faut préserver et défendre les *conditions à la réalisation* de la coexistence, contre ses violations violentes et ses contrefaçons insidieuses.

Toutes ces conditions normatives – et l'on pourrait en présenter encore bien d'autres – sont *analytiquement incluses* dans le fait communicatif fondamental et, par là même, elles ne dépendent pas d'une fondation spéculative particulière.

La communauté dans le bien de la communication/coexistence, comme nous l'avons déjà dit, est en soi un acte de raison pratique publique, susceptible de nombreuses justifications théoriques, dont chacune reste interne aux perspectives des diverses « traditions » culturelles ou « conceptions compréhensives ». L'adhésion au bien formel et normatif de la communication sociale constitue le fondement de la coexistence en tant qu'acte de raison pratique politique, qui ne saurait se substituer à ses légitimations théoriques nombreuses (et conflictuelles).

Cette différence de niveau entre le principe pratique, fondement du pacte constitutionnel, et les conceptions globales, proposées afin de justifier les différentes identités sociales et traditions culturelles, définit *l'espace de ce que l'on appelle « laïcité »*, selon laquelle, si identité et culture ne peuvent contredire le principe de la coexistence, celui-ci, à son tour, ne peut s'ingérer dans celles-là, sans privilégier ni rejeter l'une ou l'autre.

Cette perspective d'institution pratique du politique ne se conclut pas par son profil constitutionnel formel, car elle est intimement disposée à accueillir tous ces *contenus de valeurs* que les différentes traditions pourraient éventuellement partager, en fonction de leur histoire commune concrète. En effet, le partage du lien communicatif est un absolu constitutif de la coexistence politique, la rencontre-affrontement entre les diverses traditions et conceptions compréhensives définit un domaine relatif de partages et d'exclusions qui se définit et se redéfinit historiquement, selon le modèle de la « dialectique des traditions ». ³ Le sens formel du bien est précisément une « forme » du *bien commun « matériel »*, autrement dit, de tous les contenus (d'ordre économique, social, de valeurs, moral et spirituel), qui se définissent différemment en fonction des contextes culturels, des circonstances historiques variables et des négociations politiques spécifiques.

Dans une telle perspective, la *logique de la négociation* prévaut, du point de vue des procédures et des contenus que les diverses forces sociales et les différentes traditions culturelles entretiennent entre elles, en fonction de la pression légitime exercée par les intérêts, la discussion rationnelle, la persuasion etc., qui créent la physionomie variable du bien commun déterminé historiquement, et qui fait l'objet d'une protection juridique et d'une promotion politique. Ainsi, sur la trame stable du projet partagé et ordonné de communication/coexistence, le pluralisme peut trouver un espace pour ses innombrables variations.

Par conséquent, une constitution est démocratique si elle respecte sa fonctionnalité envers une vie civile qui la précède et qui, en même temps, reçoit d'elle sa condition politique et les règles de son existence historique.

³ ALASDAIR MACINTYRE, *Quelle justice ? Quelle rationalité ?*, PUF, Paris 1988.

*FRANCESCO BOTTURI est professeur de Philosophie morale à l'Université catholique du Sacré Cœur de Milan